

SÉANCE ORDINAIRE 17 DÉCEMBRE 2018

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE DEUX-MONTAGNES TENUE LE DIX-SEPTIÈME JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE DEUX MILLE DIX-HUIT SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR LOUIS-PHILIPPE MARINEAU, PRÉSIDENT. LA SÉANCE DÉBUTE À VINGT HEURES.

Sont présents formant quorum :

Louis-Philippe Marineau, président, représentant de Saint-Joseph-du-Lac Yves Legault, vice-président, représentant de Sainte-Marthe-sur-le-Lac Manon Robitaille, représentante de Deux-Montagnes Tony Victor, représentant de Pointe-Calumet

Sont également présents :

Stéphane Giguère, secrétaire pour la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes

Chantal Ladouceur, trésorière pour la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes

Jean-Guy Lajeunesse, substitut représentant la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Résolution RT 087-12-2018

1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 2018

Il est proposé par madame Manon Robitaille Appuyé de monsieur Tony Victor

Et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du 17 décembre 2018 du conseil d'administration de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes.

PROCÈS-VERBAL

Résolution RT 088-12-2018

2.1 <u>ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19</u> <u>NOVEMBRE 2018</u>

Il est proposé par madame Manon Robitaille Appuyé de monsieur Tony Victor

Et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 novembre 2018 du conseil d'administration de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes. Les membres du conseil confirment avoir reçu une copie du procès-verbal.

ADMINISTRATION

Résolution RT 089-12-2018

3.1 <u>DÉPÔT DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE DÉCEMBRE 2018</u>

Il est proposé par monsieur Yves Legault Appuyé de monsieur Tony Victor

Et unanimement résolu d'autoriser le paiement des comptes présentés sur la liste établie au 17-12-2018 au montant de 13 945.29 \$. La liste des comptes à payer est jointe au procès-verbal pour en faire partie intégrante.



EXPLOITATION

Résolution RT 090-12-2018

DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL D'EXPLOITATION DES ÉTANGS AÉRÉS PAR LA 4.1 FIRME AQUATECH SOCIÉTÉ DE GESTION DE L'EAU INC.

CONSIDÉRANT QUE la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes, par sa résolution RT-090-10-2015, a octroyé un contrat d'exploitation des étangs aérés à Aquatech, Société de gestion de l'eau Inc.;

CONSIDÉRANT QUE les représentants de la firme doivent déposer à la Régie un rapport d'activités mensuel conformément aux clauses du contrat;

Suivant la présentation par appel conférence de monsieur Antoine Tardif;

En conséquence,

Il est proposé par madame Manon Robitaille Appuyé de monsieur Yves Legault

Et unanimement résolu que le rapport mensuel du mois de novembre 2018 soit approuvé par le conseil d'administration de la Régie. Le rapport est joint au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

Résolution RT 091-12-2018

4.2 HONORAIRES RELATIFS À LA GESTION, L'ADMINISTRATION ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE VIDANGE DES BOUES 2018

CONSIDÉRANT

les travaux de vidange des boues 2018 des cellules 2B et 3A, entre le 6 juillet et 26 août 2018;

CONSIDÉRANT QU' une quantité totale de 2 005 tonnes de matières sèches ont été extraites pour un coût net total de 880 017 \$:

CONSIDÉRANT

la nécessité d'assurer une gestion rigoureuse de l'administration et de la surveillance de tels travaux notamment à l'égard de la siccité des boues qui constitue un élément déterminant dans le coût final du contrat:

CONSIDÉRANT

les discussions et l'aval implicite du conseil d'administration en début de projet relativement à la prise en charge complète de la gestion du contrat de vidange des boues et des honoraires relatifs à la gestion administrative et à la surveillance des travaux par la municipalité de Saint-Joseph-du-Lac;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Tony Victor Appuyé de madame Manon Robitaille

Et unanimement résolu de convenir que la municipalité de Saint-Josephdu-Lac assure la gestion, l'administration et la surveillance des travaux de vidange des boues 2018 et reçoive en compensation, par le biais des quotes-parts des quatre (4) municipalités constituant la RÉGIE, les allocations suivantes:

- Gestion et administration 9 012 \$
- Surveillance 21 117\$



Résolution RT 092-12-2018

4.3 <u>FOURNITURE ET INSTALLATION DE DEUX AÉROTHERMES VISANT LE REMPLACEMENT DES ÉQUIPEMENTS DÉFECTUEUX DU CHAUFFAGE DE LA SALLE DU DÉGRILLEUR</u>

CONSIDÉRANT le recensement de dommages aux installations du

chauffage de la salle du dégrilleur;

CONSIDÉRANT les coûts importants relatifs aux réparations des

composantes électriques;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Yves Legault Appuyé de madame Manon Robitaille

Et unanimement résolu d'autoriser une dépense de 13 297.30 \$, plus les taxes applicables, afin que l'entreprise François Fisher Entrepreneur électricien Inc., puisse fournir et installer deux (2) nouveaux aérothermes visant le remplacement de l'équipement du chauffage de la salle du dégrilleur.

La présente dépense est assumée par le poste budgétaire 23-050-00-722 code complémentaire 19-001 et financée par le fonds de roulement sur un terme d'un an.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent s'exprimer a été tenue conformément à la Loi.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution RT 093-12-2018

6.1 LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 DÉCEMBRE 2018

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par madame Manon Robitaille Appuyé de monsieur Tony Victor

Et unanimement résolu que la séance ordinaire du conseil d'administration de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes soit levée. Il est 20h15.

LOUIS-PHILIPPE MARINEAU	Stéphane Giguère
PRÉSIDENT	Secrétaire